



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cahors, le 16 juin 2022

Objet : Installation de la commission communale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Réunir une commission communale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est une obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Après deux années d'absence liées à la Covid, la commission de la Ville de Cahors s'est réinstallée le 16 juin. Composée d'institutions et d'associations représentant la cause du handicap*, son rôle est d'établir un état des lieux de l'accessibilité au sein de la commune et de faire des propositions visant à améliorer l'existant.

Sensible à l'accessibilité de l'espace public à tous, la Ville de Cahors s'est engagée depuis longtemps en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ainsi, des places de stationnement réservées ont été aménagées au-delà de l'obligation réglementaire et l'ensemble des rues et places du site patrimonial remarquable qui ont bénéficié d'une réfection (places Bessières, Metges, Champollion, Saint-Priest) ont été mises en accessibilité. La salle des mariages de l'hôtel de ville est, depuis 2014, équipée d'un accès par ascenseur. D'autres équipements municipaux ou communautaires ont disposé de mesure de mise en accessibilité. C'est le cas notamment du complexe aquatique Divonéo, du stade Lucien-Desprats et du musée Henri-Martin qui, rénovés ou reconstruits, ont permis de s'ouvrir à des personnes en situation de handicap.

Cet engagement moral s'est poursuivi avec le soutien apporté par la Ville de Cahors à la création d'un lieu de vie pour déficients visuels, l'Institut des jeunes aveugles à Bégoux. Autre chantier, celui de la réhausse des quais de bus pour faciliter la montée et la descente du bus pour les personnes à mobilité réduite. À l'issue de l'ensemble des travaux prévus cette année, 59 % des arrêts du réseau répartis dans les différents quartiers de la ville seront accessibles. Il en sera de même pour le pont Valentré et le groupe scolaire Jean-Calvet pour lesquels des travaux vont débiter d'ici la fin de l'année.

Si beaucoup a été fait et que les initiatives se poursuivent, il reste encore à faire pour assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité, et plus globalement dans la société. La Ville de Cahors entend y contribuer.

** Association pour Adultes et Jeunes Handicapés, France Alzheimer, Institut Camille-Miret, Mutualité française, Mas de Latour, APF France handicap, Institut des Jeunes Aveugles, Foyer Lamourous*

Contact presse : Direction de la communication Ville de Cahors / Grand Cahors - 05 65 20 87 21